

Echelle : 1/5000 ème  
 Revisions / Modifications :  
 Modification simplifiée 7 Août 2013  
 Arrêté n° : 27 juin 2012  
 Fichier : Val d'Izé- Plan de zonage approuvé.dwg  
 Approuvé le : 20 février 2013  
 Le Maire, M. DELVA


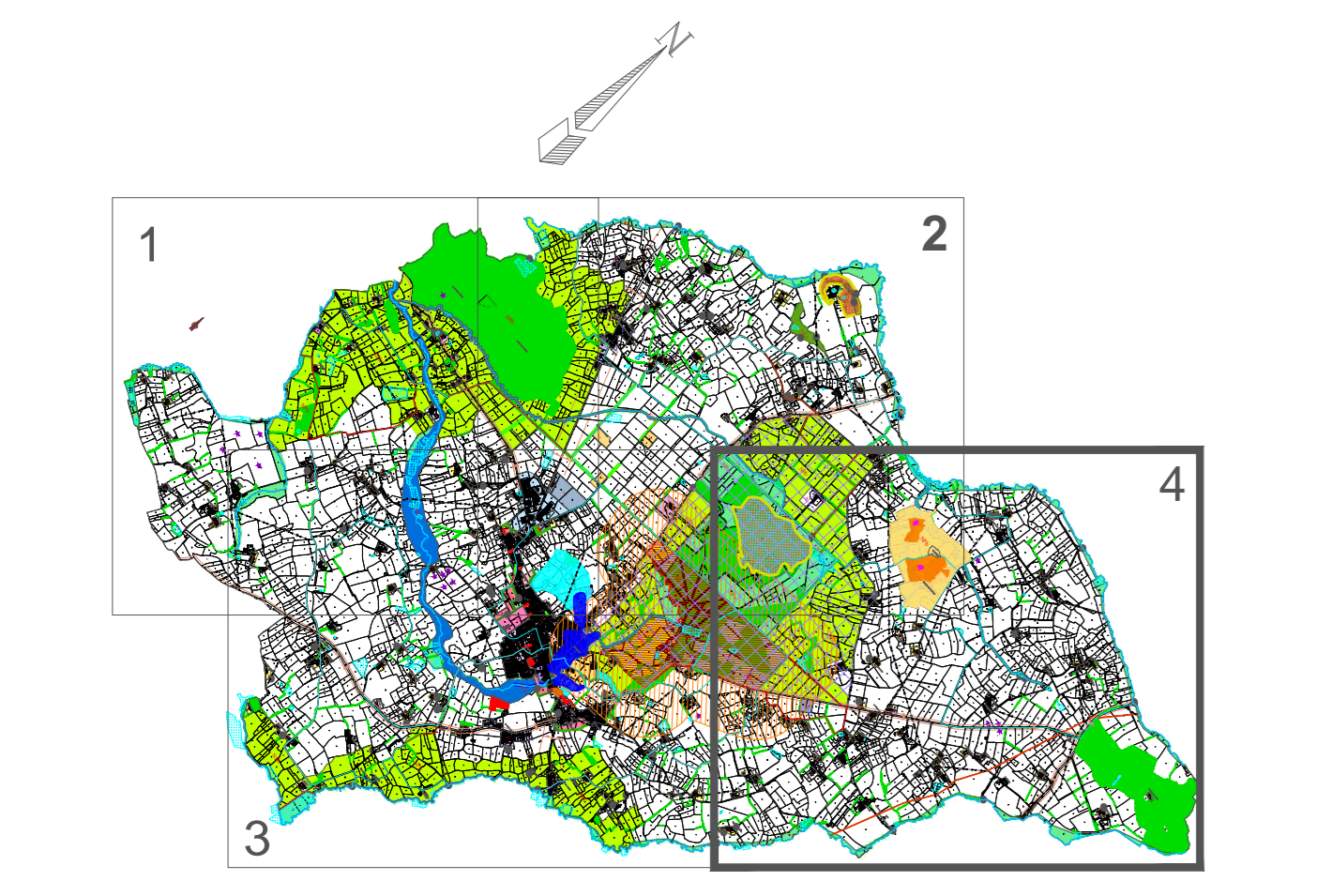


F. GIEBLANDI C. HAMELOT  
 15 rue du général L. n°101  
 35370 Argentré du Plessis  
 Tél : 02 99 96 78 98 Fax : 02 23 66 02 25  
 gis@ateliersdecouvertes.com

LEGENDE

- Zone A et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Protection du paysage, de l'environnement et du patrimoine :
  - Zone inondable
  - Inondation de juin 2008
  - Zone humide inventoriée au SAGE
  - Zone humide - recensements complémentaires
  - Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1-7 du Code de l'Urbanisme
  - ZNIEFF
  - Monument historique
  - Servitude AC1 Protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée)
  - Servitude AC2 Protection des sites et monuments naturels inscrits (loi du 2 mai 1930)
  - Site archéologique et son identifiant (cf. annexes)
  - Patrimoine recensé au titre de l'article L123-1 7° du code de l'Urbanisme
  - Marge de recul
- Chemins de randonnées pedestre et équestre (PDIPR)
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux ouverts
  - Sentiers pedestres départementaux (GR) et locaux fermés
  - Sentiers équestres départementaux (équbreizh) et locaux ouverts
  - Sentiers équestres départementaux (équbreizh) et locaux fermés
- SERVITUDE AS1 (Périmètres de protection des eaux potables) :
  - Périmètre de protection immédiate
  - Zone sensible
  - Zone complémentaire
- SERVITUDE I4 :
  - Servitude I4 - Réseaux EDF - HTA
- SERVITUDE I3 :
  - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.

Même s'il ne figure pas au plan, Le droit de préemption urbain est instauré par délibération n°2013-033 du 11 Avril 2013 sur l'ensemble des zones UC ; UL ; UEa ; UEb ; 1AUEa ; 1AUEc ; 2AUEa ; 2AUEb ; 1AUA et 2AUA.



Liste des emplacements réservés

| N° d'opération | Destination   | Surface   | Bénéficiaire |
|----------------|---|-----------|--------------|
| 1              | Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Pou   | 454 m²    | Commune      |
| 2              | Création d'une voie de desserte pour la zone 2AU du Pou   | 140 m²    | Commune      |
| 3              | Création d'une voie de liaison entre la route de La Changéonnière et la rue de La Forge               | 491 m²    | Commune      |
| 4              | Extension de la station d'épuration   | 14 800 m² | Commune      |
| 5              | Élargissement du chemin rural pour porter son emprise à 10 m  | 345 m²    | Commune      |
| 6              | Élargissement d'un chemin rural   | 420 m²    | Commune      |
| 7              | Extension d'un équipement public  | 3 143 m²  | Commune      |
| 8              | Création d'une voie et servitude de réseaux   | 1 625 m²  | Commune      |
| 9              | Aménagement d'un carrefour  | 1 070 m²  | Commune      |
| 10             | Élargissement de voie à cotier  | 610 m²    | Commune      |
| 11             | Création d'un accès pour désenclaver les terrains situés en deuxième frange de la route de Cornboiseg | 107 m²    | Commune      |
| 12             | Création d'un accès pour ne pas enclaver les terrains situés en centre de l'espace urbain.            | 890 m²    | Commune      |
| 13             | Élargissement de la voie  | 352 m²    | Commune      |